RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry – Canton d'Epinay-sous-Senart

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le dix neuf mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :
Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine GAST-DELIERE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Monique WALKER, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Malvina PIN, Madame Danielle LAURENT, Monsieur Yvon JAROSSAY, Monsieur Geoffrey MERCY, Madame Françoise POULET-BEAUGUET, Monsieur Eric AZEVEDO, Monsieur Sébastien VALLIER, Monsieur Luc PENHOET, Monsieur Eloy GONZALEZ, Monsieur Bertrand JOLY, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Madame Marie-José ANTIGNAC, Monsieur Alain HERSCHKORN

Absents représentés :

M. GASSAMA	donne pouvoir à	M. DELIERE
Mme PELOUIN	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
M. BENOIT	donne pouvoir à	M. BERTELOOT
Mme DAVID-COUSTILLAS	donne pouvoir à	M. JOLY
Mme GUEZARD	donne pouvoir à	Mme ANTIGNAC

Absents non représentés :
Mme DAUGA
M. DA COSTA
M. CARRENO

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud DELIERE

==*===*==*===*==

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20H35 et procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Elle demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2018. **Celui-ci est approuvé à l'UNANIMITE.**

Le Maire annonce les décisions prises par délégation :

- *Le 09 février 2018 - **N° DEC 2018-08***

Décision du Maire de signer avec la société SMACL ASSURANCES *(sise 147 avenue Salvador Allende – 79000 NIORT)* l'avenant n°02 au marché MP 2017-0001 concernant la mise à jour du contrat « dommages aux biens ». La cotisation annuelle sera de 9 049,68 euros H.T *(neuf mille quarante neuf euros et soixante huit cents)*

- *Le 13 février 2018 - **N° DEC 2018-09***

Décision du Maire de signer le contrat avec l'association MONTGERONNAISE DE LOISIRS ET DE THEATRE AMLET *(sise 1 rue du Cèdre - 91230 MONTGERON)*, représentée par sa Présidente pour la représentation du spectacle

intitulé « BYE BAIL », qui aura lieu le samedi 10 mars 2018 à 20h30 à la salle J.B. Corot. Le montant de la représentation s'élève à 450 € net *(quatre cent cinquante euros).*

- *Le 1er mars 2018 - **N° DEC 2018-10***

Décision du Maire de signer le contrat avec la société PASSAGE PRODUCTION *(sise 7 place Pierre au lait – 94290 VILLENEUVE LE ROI)*, représentée par son gérant pour la représentation du spectacle intitulé « MAMZELLE JOUJOUX », qui aura lieu le mercredi 18 avril 2018 à 14h30 à la salle J.B. Corot. Le montant de la représentation et du défraiement pour le transport sera de 549,62 € TTC *(cinq cent quarante neuf euros et soixante deux cents).*

===*==*===*==

DELIBERATION N°2018-03-19 - N°01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération

Sur proposition de Madame DENECE et après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Nathalie DENECE, 2ème adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, **après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 7 voix CONTRE** *(Mmes ANTIGNAC, GUEZARD, DAVID-COUSTILLAS et Mrs JOLY, NICOLAS, PENHOET et GONZALEZ)* et **1 ABSTENTION** *(M. HERSCHKORN),* **vote** le Compte administratif 2017 présenté.

DELIBERATION N°2018-03-19 - N°02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Délibération

Sur proposition de Madame DENECE et après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Nathalie DENECE, 2ème adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, **après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 7 voix CONTRE** *(Mmes ANTIGNAC, GUEZARD, DAVID-COUSTILLAS et Mrs JOLY, NICOLAS, PENHOET et GONZALEZ)* et **1 ABSTENTION** *(M. HERSCHKORN),* **adopte** le compte de gestion 2017 présenté.

DELIBERATION N°2018-03-19 - N°03 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Délibération

Sur proposition de Madame DENECE et **après en avoir délibéré par 18 voix POUR** et **8 voix CONTRE** *(Mmes ANTIGNAC, GUEZARD, DAVID-COUSTILLAS et Mrs JOLY, NICOLAS, PENHOET, GONZALEZ et HERSCHKORN)*, le Conseil municipal, **décide** d'affecter dès le vote du Budget Primitif 2018 ; ***u***ne partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2017 au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement à hauteur de 628 152,17 euros et le solde du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2017 à hauteur de 545 369,86 € sur le compte 002 « Excédent reporté de la section de fonctionnement » (recette en section de fonctionnement).

DELIBERATION N°2018-03-19 - N°04 : VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Délibération

Sur proposition de Madame DENECE et **après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 02 ABSTENTIONS** *(Mrs PENHOET et GONZALEZ)*, le Conseil municipal **fixe** le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2018, comme il suit :

Taxe d'habitation :	14,94 %
Foncier bâti :	16,87 %
Foncier non bâti :	64,17 %

DELIBERATION N°2018-03-19 - N°05 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération

Sur proposition de Madame DENECE et **après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 8 voix CONTRE** *(Mmes ANTIGNAC, GUEZARD, DAVID-COUSTILLAS et Mrs JOLY, NICOLAS, PENHOET, GONZALEZ et HERSCHKORN)*, le Conseil municipal **décide** de voter le Budget Primitif 2018 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2018 comme il suit :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 5 229 987 €
Recettes : 5 229 987 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 3 151 818 €
Recettes : 3 151 818 €

Et **précise** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 22h00.

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 20 mars 2018.

Le Maire,

Martine CARTAU-OURY

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs